

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 27 septembre à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines
Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges
André Roy, représentant de Saint-Martin
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile
Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René
Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin
Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper
Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5153-18

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

En y ajoutant l'item suivant :

12.1 Démission de Monsieur Maxime Rousseau

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5154-18

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 23 AOÛT 2018**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 août soit accepté tel que rédigé

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 27 septembre 2018;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'août 2018;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'août 2018, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5155-18

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 1 339 080,18 \$, salaires : 53 636,49 \$, pour un montant total de 1 392 724,67 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATIONS

TRAVAUX AU LET

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

RÉSOLUTION NO : 5156-18

ADOPTION BUDGET 2019 - RÈGLEMENT #56-18

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud d'adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT qu'a été donné, lors de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 17 août 2018, un avis de motion avec dispense concernant un éventuel règlement à être adopté à ce sujet;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de ce conseil a reçu copie du projet de règlement #56-18 de la Régie relativement au budget 2019 de cette dernière et qu'il déclare l'avoir lu;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte son règlement #56-18 décrétant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5157-18

ACCEPTATION DES DIFFÉRENTS TAUX POUR 2019

CONSIDÉRANT que lors de la présente assemblée, ce conseil a adopté son règlement #56-18 relativement aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de déterminer par résolution, les différents taux applicables au cours de l'année 2019 à son lieu d'enfouissement technique, de même qu'en vertu des différents services qu'elle offre;

CONSIDÉRANT que la Régie, dans un avenir rapproché, regarde pour développer un projet de compostage;

CONSIDÉRANT que ces matières seront fort utiles pour ce projet;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil fixe les taux ci-après mentionnés pour la disposition des matières résiduelles acceptables à son lieu d'enfouissement technique, ainsi que pour les services rendus par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'année 2019;

- 91,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées au moyen d'un camion à ordures conventionnel (benne), par ou pour une municipalité membre de la Régie;
- 90,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles solides acceptables dans le lieu d'enfouissement technique de la Régie et transportés à l'extérieur d'un contrat municipal;

- 70,00 \$ dollars la tonne métrique pour des matières résiduelles valorisables disposées à l'écocentre;
- 70,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de tubulure d'érablière sans broche;
- 170,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de tubulure d'érablière avec broche;
- 2,00 \$ dollars le kilogramme pour disposer d'animaux ou parties d'animaux morts;
- 200,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles sous forme de boues et recevables dans un lieu d'enfouissement technique (analyses requises).

QU'un taux de 400,00 \$ dollars la tonne métrique sera chargé à tout transporteur qui disposera, à l'insu des gestionnaires et/ou des employés de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, des matières résiduelles provenant d'une municipalité non membre de celle-ci;

QU'un tarif minimal de 25,00 \$ dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à la Régie pour enfouissement;

QU'un tarif minimal de 10,00 \$ dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à l'écocentre de la Régie;

QUE la terre contaminée, peu importe son degré de contamination ou sa provenance, soit refusée;

QUE soient chargés à quiconque en fait la demande les tarifs suivants pour l'utilisation des différents équipements de la Régie:

- machinerie pour "tirer" ou décharger les voyages: 10,00 \$/ utilisation
- couteau à déglacer : 30,00 \$/utilisation
- utilisation de la balance (pesée) : 15,00 \$/utilisation.

Nonobstant la tarification de 70,00 \$ dollars la tonne métrique, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie ou son représentant autorisé pourra accorder un escompte sur le montant à payer pour disposer de matières résiduelles, et ce, aux conditions suivantes:

- Les matières doivent obligatoirement transiter par l'écocentre de la Régie;
- L'escompte accordé, s'il y a lieu, ne s'appliquera pas aux entreprises, qu'elles soient à but lucratif ou non;
- Les matières à disposer se doivent d'être recyclables et être incluses dans un programme de récupération offert par la Régie;

- L'utilisateur des services de l'écocentre devra participer au tri de ses matières dans les différents conteneurs prévus à cet effet;
- En aucun cas le montant à verser ne peut être inférieur à 10,00 \$.

En plus des taux cités précédemment, il s'ajoutera une ou des taxes sur les redevances sur l'enfouissement décrétées par le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5158-18
TAUX D'INTÉRÊT 2019

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un taux d'intérêt de 12% soit chargé sur tout compte passé dû à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5159-18
REMPLACEMENT DU PONT (BALANCE)
PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DE SOUMISSIONS
ET OCTROI DU MANDAT

CONSIDÉRANT que conformément à la résolution #5146-18 adoptée le 23 août 2018, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Monsieur Eric Maheux, a procédé à un appel d'offre sur invitation en vue de remplacer le pont bascule (balance);

CONSIDÉRANT que trois (3) fournisseurs furent invités à déposer une offre à la Régie;

INVITÉS	MONTANTS
• Balances Universelles	• 72 773,00 \$
• Groupe G.T.R. Inc.	• 79 100,00 \$
• Avery Weigh-Tronix	• 60 270,00 \$

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de soumissions a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Avery Weigh-Tronix au montant de 60 270,00 \$ plus taxes;

QUE des frais pourraient s'ajouter suite à la demande de la Régie;

QUE les frais inhérents soient payables par le surplus accumulé de la Régie;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, soit autorisé à signer tous les documents jugés utiles et nécessaires dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5160-18

CONGÉ MOBILE DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT que dans la nouvelle politique de travail des employés de la Régie, les employés ont maintenant 4 congés mobiles;

CONSIDÉRANT que le directeur général/secrétaire-trésorier a trois congés mobiles (voir contrat);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil alloue au directeur général/secrétaire-trésorier un quatrième congé mobile par année et ce à partir de 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5161-18

DÉMISSION DE MONSIEUR MAXIME ROUSSEAU

CONSIDÉRANT que le 15 août 2018, Monsieur Maxime Rousseau, journalier au site d'enfouissement, a remis à Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier, une lettre l'avisant qu'il quittait son emploi le 22 août 2018;

CONSIDÉRANT que cette lettre fut déposée lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud adresse à Monsieur Rousseau ses plus sincères remerciements pour les services rendus à cette dernière durant la durée de son emploi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5162-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Poulin
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 44.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

MARCEL BUSQUE

ERIC MAHEUX